



Informations communales

Ecole à journée continue

Le 25 février 2019, les autorités communales de Saicourt ont réalisé une enquête sur les besoins des parents en matière d'école à journée continue.

47 questionnaires sur les 49 envoyés aux parents sont parvenus en retour à l'administration communale. Sur la base de l'enquête des besoins aux parents, les critères d'ouverture étaient remplis pour l'ouverture de trois modules.

Le Conseil municipal a pris la décision de collaborer avec la commune de Petit-Val pour la mise en place d'une école à journée continue en commun. Un courrier a été adressé à tous les parents le 26 mars 2019 avec les informations plus précises notamment au niveau du coût des modules et en les invitant à inscrire leur(s) enfant(s) de façon définitive à l'EJC.

Sur la base des inscriptions définitives reçues, les critères d'ouverture ne sont pas remplis pour aucun des modules proposés.

Le Conseil municipal a décidé de ne pas ouvrir l'école à journée continue à la rentrée d'août 2019 attendu qu'aucun module ne présente de demande ferme d'au moins 10 élèves conformément à l'article 2 de l'ordonnance sur les écoles à journée continue.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours écrit auprès de l'inspecteur scolaire, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan, dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Commande de t-shirts et vestes

Des t-shirts et des vestes à l'effigie de la commune ont été réalisés. Des modèles de t-shirts de différentes tailles sont disponibles au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Les personnes intéressées peuvent passer commande au bureau municipal jusqu'au 7 juin 2019. Les t-shirts sont vendus au prix de Fr. 20.-- et les vestes au prix de Fr. 60.--.

Le Fuet, le 22 mai 2019

Conseil municipal